



Brignais, le 9 avril 2019

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du jeudi 28 mars 2019 à 20 h 00**  
**PROCÈS-VERBAL**

**Membres présents - collège GEMAPI :**

**Titulaires :** Paul MINSSIEUX, Jean-Louis GERGAUD, Bernard SERVANIN, Gérard GRANGE, Charles JULLIAN, Xavier ODO.

**Suppléants participant au vote :** Josiane MOMBRUN, Christian KEZEL, Loïc BIOT.

**Suppléants ne participant pas au vote :** //

**Membre Titulaire ayant donné pouvoir :** //

**Membres absents et excusés - collège GEMAPI :**

**Titulaires :** Michel BONNARD, Françoise GAUQUELIN, Roger VIVERT, Christian FROMONT, Jean-Paul COLIN.

**Suppléants :** Lucien DERFEUILLE, Serge FAGES, Jean-François PERRAUD, Alain BADOIL, Françoise TRIBOLLET, Pierre VERGUIN, Roland BERNARD, Pierre DIAMANTIDIS.

**Membres présents - collège HORS GEMAPI :**

**Titulaires :** Gérard FAURAT, André MONTET ; Paul MINSSIEUX, Christian KEZEL, Maurice OLAGNIER, Alexandre MARTIN, Daniel CHAVASSIEUX, Magali LANGLOIS, Catherine DI FOLCO, Jean-Louis GERGAUD, Loïc BIOT, Danièle BLONDEAU, Michel MONNET, Vincent PASQUIER, Gérard GRANGE, Charles JULLIAN, Jérôme LACOSTE-DEBRAY.

**Suppléants participant au vote :**

**Suppléants ne participant pas au vote :** Xavier ODO.

**Membre Titulaire ayant donné pouvoir :** //

**Membres absents et excusés - collège HORS GEMAPI :**

**Titulaires :** Pierre GONON, Christophe IMBERT, Paul ROCHEFORT, Brigitte D'ANIELLO-ROSA, Françoise GAUQUELIN, Christian FROMONT, Pascale BONNIER, Fabrice FOURDIN, Michel BONNARD.

**Suppléants :** Guy HERVIER, Françoise TRIBOLLET, Martine RIBEYRE, Alain FABRE, Marc LAURENT, Pierre VERGUIN, Jean GRENIER, Françoise DUMAS, Maurice GUERRIERI, Corinne CAILLET, Jean-François GAGNEUR, Anne CAMBON, Christian REURE, Marie-Christine LASSALLE, Yves PAPILLON, Jacques SAMAT, Christèle CROZIER, Bernard GUEDON, Michèle BRUN, Béatrice BOUTEMY, David SEGURA, Roger VIVERT, Catherine STARON, Christian RULLIAT, Lucien DERFEUILLE.

**Techniciens présents :**

Mmes Stéphanie SPACAGNA, Coralie EXTRAT et Christelle MARVEAUX.

MM. Frédéric AUGIER, Sébastien LAURENT.

**Techniciens excusés et absents :**

Mme Catherine GRANGE, receveur syndical.

M. Frédéric MARGOTAT.

## Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du comité syndical du 31 janvier 2019 (2 collèges),
- Ouvrages écrêteurs de crues : bilan de la concertation et engagement de la poursuite des projets Garon et Mornantet (collège GEMAPI),
- Demandes de subventions auprès des partenaires financiers (collège GEMAPI),
- Approbation de la convention à intervenir avec le Centre de Gestion du Rhône pour la réalisation des dossiers de retraite – cohortes CNRACL (2 collèges),
- Point sur les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Président (2 collèges),
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

M. Minssieux accueille les délégués, rappelle l'ordre du jour de la séance et s'assure que le quorum de chacun des collèges soit atteint.

➤ **Le quorum est atteint pour le collège GEMAPI : 27 voix sur 33.**

9 délégués présents.

- Mme Josiane MOMBRUN et M. Jean-François PERRAUD, délégués suppléants CCVG, sont présents tous les deux en ouverture de séance.  
La délibération n° 2017-86 du 28 novembre 2017 de la CCVG désigne les délégués suppléants dans l'ordre suivant : Mme Josiane MOMBRUN, M. Serge FAGES, M. Jean-François PERRAUD.  
La suppléance est assurée par Mme Josiane MOMBRUN. M. Jean-François PERRAUD quitte la séance.
- M. Christian KEZEL, délégué suppléant CCVL étant présent, le pouvoir donné par M. Roger VIVERT à M. Bernard SERVANIN n'est pas pris en compte.

➤ **Le quorum est atteint pour le collège HORS GEMAPI : 17 voix sur 26.**

20 délégués présents (dont 2 ne participant pas au vote).

M. Jean-Louis GERGAUD est désigné secrétaire de séance.

### **I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 31 JANVIER 2019**

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du comité du 31 janvier 2019.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce procès-verbal.

**Adoption à l'unanimité des deux collèges du procès-verbal du comité syndical du 31 janvier 2019.**

### **II – D-2019-13-G et D-2019-14-G : OUVRAGES ECRÊTEURS DE CRUES : BILAN DE LA CONCERTATION ET ENGAGEMENT DE LA POURSUITE DES PROJETS GARON ET MORNANTET**

M. Minssieux donne la parole à Mme Extrat qui, en préambule, rappelle que les projets d'ouvrages écrêteurs sur le Garon et sur le Mornantet visent à améliorer le niveau de protection contre les inondations et sont complémentaires aux aménagements de protections locales réalisés en première phase pour protéger les centres-bourgs de Brignais, Montagny, Grigny et Givors contre les crues fréquentes.

Mme Extrat rappelle également que les différentes études réalisées depuis 1998 ont permis de définir un programme de protection contre les inondations sur le bassin versant du Garon, jusqu'à un niveau de protection contre les crues centennales, programme qui se veut le plus optimisé possible d'un point de vue hydraulique et économique.

Ce programme de protection se décompose en 3 projets :

- projet Garon : 2 ouvrages écrêteurs de crues,
- projet Mornantet : 1 projet d'ouvrage écrêteur de crues,
- travaux de recalibrage et création de zones d'écrêtement des crues sur le Merdanson de Chaponost.

Afin d'informer et de communiquer au mieux sur les projets du syndicat auprès du grand public (projet Garon et projet Mornantet dans un premier temps), le SMAGGA a organisé une phase de concertation préalable à la réalisation des projets du 8 novembre au 31 décembre 2018.

La procédure de concertation (réunions publiques, ateliers thématiques, dossier et registre de concertation) a été suivie par Mme Chardigny, garante désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui a rendu son bilan, décrivant une concertation qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec une information et une communication pertinentes par rapport aux projets, des réponses apportées par le syndicat et l'expression de tous les avis. Le bilan de Mme Chardigny fait également part de ses recommandations pour que le public soit continuellement informé et associé tout au long de l'avancement des projets.

Le SMAGGA, maître d'ouvrage, doit également tirer le bilan de la procédure de concertation (un bilan pour chaque projet) afin de préciser les suites données à chacun des projets et préciser les mesures qu'il se propose de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

\*\*\*\*\*

Mme Extrat présente dans un premier temps un bilan général et commun aux 2 projets, et les propositions sur lesquelles les délégués GEMAPI sont appelés à se prononcer :

➤ D'une manière générale, les projets Garon et Mornantet ont fait l'objet d'avis majoritairement favorables. Il est proposé aux délégués de poursuivre les projets et de les intégrer au Programme d'Action de Prévention des Inondations - PAPI.

➤ En réponse à certains contributeurs qui remettent en cause l'opportunité des projets et demandent une contre-étude, il est proposé de ne pas remettre en cause l'objectif de protection défini au fil des vingt années études, de ne pas faire de retour en arrière en lançant une nouvelle étude de faisabilité, mais de s'engager à rechercher une optimisation dans le positionnement des ouvrages.

➤ Afin de ne pas ajouter de contraintes techniques et d'impacts environnementaux supplémentaires, il est proposé de ne pas retenir l'ajout de fonctionnalités complémentaires aux ouvrages comme évoqué par certains contributeurs.

➤ Pour répondre au besoin d'information des propriétaires et exploitants, il est proposé de poursuivre les démarches engagées auprès d'eux avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture.

➤ Pour répondre aux attentes des contributeurs en matière d'enjeux paysagers et d'usages, il est proposé de se faire accompagner par le CAUE et d'organiser des ateliers thématiques.

↪ Enfin, comme préconisé par la garante de la CNDP, le syndicat continuera d'informer le grand public sur l'avancement des projets (création d'un site Internet ou d'une page dédiée sur le site Internet du SMAGGA...), et prévoit d'organiser des réunions dans les communes qui accueillent les ouvrages.

\*\*\*\*\*

Mme Extrat apporte des éléments d'informations complémentaires sur le bilan de chacun des projets.

➤ **Bilan projet Garon (joint avec la convocation) – un ouvrage vallée en Barret (Brignais, Soucieu, Chaponost) et un ouvrage au lieu-dit La Planche (Messimy) :**

• Des contributeurs ont exprimé le souhait que l'ouvrage situé vallée en Barret fasse l'objet d'une nouvelle étude de dimensionnement et de positionnement.

M. Minssieux donne la parole à M. Martin pour qu'il explicite s'il le souhaite, la position du conseil municipal de la commune de Chaponost, qui s'est prononcé défavorablement sur le positionnement de l'ouvrage par voie de délibération.

M. Martin indique que la commune de Chaponost ne remet pas en cause les objectifs sécuritaires de l'ouvrage, mais a exprimé le souhait qu'une nouvelle étude soit réalisée afin de reconsidérer son positionnement dans la vallée, et ainsi limiter son impact sur le site qui est un lieu emblématique pour les Chaponois. Comme il a pu l'exprimer au cours d'une précédente réunion, M. Martin pense qu'il est important que le SMAGGA communique sur la notion d'intérêt général et les enjeux de protection des populations liés à l'ouvrage.

M. Minssieux indique que le SMAGGA a bien pris en compte ces attentes et s'y engage par le biais de la délibération qui est soumise ce jour au collège GEMAPI.

Mme Extrat précise qu'il est également prévu que la commune de Chaponost soit associée à la rédaction du cahier des charges de l'étude complémentaire relative à l'implantation et au dimensionnement de l'ouvrage.

M. Grange souhaite que la commune de Soucieu-en-Jarrest participe également à cette rédaction.

• *Des contributeurs ont fait part de leur inquiétude quant à la fréquentation et le cheminement sur les 2 sites (vallée en Barret et la Planche) et sur leur accès pendant la phase travaux.*

Pour répondre à ces inquiétudes, le syndicat prévoit l'organisation d'ateliers d'échanges sur ces thématiques.

• *Des contributeurs ont interrogé sur l'impact de l'ouvrage de la Planche sur l'arboriculture.*

Le syndicat s'engage à rechercher des éléments sur les incidences climatiques de l'ouvrage.

➤ **Bilan projet Mornantet (joint avec la convocation) – ouvrage des Vernes (Montagny et Givors) :**

• En réponse aux contributeurs qui ont exprimé leur souhait de valoriser le site, le syndicat s'engage à échanger avec les élus et les entreprises proches du site.

• En réponse à certains contributeurs qui ont demandé une optimisation de cet ouvrage, la zone de sur-inondation touchant un terrain occupé par une habitation, le syndicat s'engage à faire réaliser une étude de positionnement complémentaire.

\*\*\*\*\*

À l'issue de cette présentation, les délégués sont invités à s'exprimer sur les propositions du syndicat.

Mme Di Folco fait remarquer que les observations formulées par le grand public font part de méconnaissance sur ce type d'ouvrage et sur son fonctionnement, l'ouvrage écrêteur de crue étant bien souvent assimilé à un barrage permettant de stocker de l'eau, ce qu'il n'est pas.

Mme Blondeau pense qu'effectivement ce type d'ouvrage, dit « sec », n'est pas connu du public et que, de fait, suscite des interrogations. Le SMAGGA devra faire preuve de pédagogie pour en communiquer sur son fonctionnement.

Mme Mombrun fait remarquer que le dossier de concertation était pourtant très bien élaboré, apportant les informations techniques nécessaires pour en comprendre le fonctionnement.

La prospective financière présentée depuis plusieurs mois est inchangée (transmise avec l'ordre du jour), soit 400 000.00 € par an, répartis entre les EPCI et la Métropole.

M. Minssieux indique que le SMAGGA devra rapidement s'interroger sur la mise en place de cet appel à participation : soit dès 2020 pour constituer une provision et ainsi réduire les frais d'emprunts ; soit faire des appels échelonnés au fil des ans.

M. Minssieux propose aux délégués du collège GEMAPI d'approuver :

- la délibération n° D-2019-13-G relative au projet d'ouvrages écrêteurs de crues prévu sur le GARON (transmise aux délégués avec l'ordre du jour),
- la délibération n° D-2019-14-G relative au projet d'ouvrage écrêteur de crues prévu sur le MORNANTET (transmise aux délégués avec l'ordre du jour).

**Approbation à l'unanimité du collège GEMAPI (9 votants – 9 voix POUR).**

Mme Extrat présente le calendrier des prochaines étapes :

➔ **2019** : compléments d'études tels qu'évoqués ci-dessus : optimisation de la conception avant maîtrise d'œuvre des ouvrages de la vallée en Barret et des Vernes ; étude d'opportunité de valorisation du site des Vernes.

➔ **Fin d'année 2019** : recrutement d'un maître d'œuvre.

➔ **Automne 2019 – automne 2020** : inventaires écologiques.

➔ **2020-2022** : instruction des dossiers réglementaires.

➔ **2023** : début des travaux.



### III – D-2019-15-G et D-2019-16-G : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES FINANCIERS

#### ➤ Département du Rhône : appel à projets 2019/2020 – partenariat territorial :

Mme Spacagna indique que le syndicat sollicite l'aide financière du Département du Rhône à hauteur de 71 960.00 € pour :

- Les travaux d'entretien et de restauration de berges par des entreprises spécialisées (abattage et débardage à cheval),
- Des travaux de restauration de berges sur le Garon à Brignais (tranche 3 fiche action n° B-1-14 du contrat de rivière) et sur le Mornantet à Mornant,
- Des travaux de restauration morphologique du Merdanson de Chaponost,
- Des études complémentaires pour les projets d'ouvrages écrêteurs de crues (en complément des financements que le syndicat sollicitera auprès de l'État dans le cadre du PAPI).

↳ **Délibération n° D-2019-15-G approuvée à l'unanimité du collège GEMAPI**

#### ➤ Agence de l'Eau : restauration du potentiel habitationnel sur le Garon – aval boulevard des Sports à Brignais :

Le syndicat sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 10 000.00 € pour cette opération (tranche 3 de la fiche action n° B-1-14).

↳ **Délibération n° D-2019-16-G approuvée à l'unanimité du collège GEMAPI**

### IV – D-2019-17-C : APPROBATION DE LA CONVENTION À INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE POUR LA RÉALISATION DES DOSSIERS DE RETRAITE – COHORTES CNRAL

Jusqu'à fin 2018, le Centre de Gestion du Rhône proposait aux collectivités affiliées, par voie de convention, le contrôle des dossiers de retraite de leurs agents, le contrôle de la validation de services non titulaires et la réalisation complète des dossiers de cohortes, moyennant une participation financière par dossier traité.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Centre de Gestion du Rhône propose une nouvelle convention aux collectivités, convention portant uniquement sur la réalisation des dossiers de cohortes CNRACL, avec une tarification plus attractive et dégressive. La réalisation complète des dossiers de retraite est désormais gratuite.

Mme Di Folco, collègue HORS GEMAPI, ne prend pas part au vote.

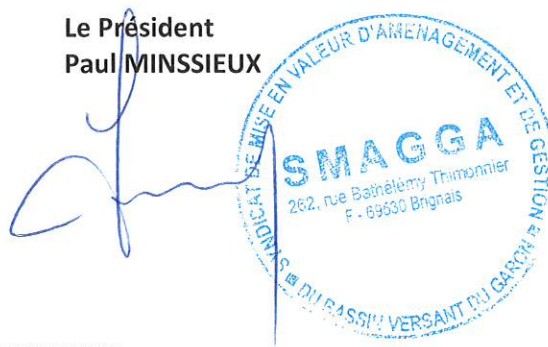
**Approbation à l'unanimité des deux collèges de la convention CDG69 / SMAGGA**

### VI – POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU PRÉSIDENT

La liste des décisions prises par le Président en vertu de sa délégation de pouvoir a été transmise aux délégués (décisions prises entre le 8 décembre 2018 et le 15 mars 2019), et ne suscite pas de remarques, ni de questions.

Aucune question diverse n'étant abordée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Le Président  
Paul MINSSIEUX



#### Prochaines réunions :

- Jeudi 6 juin 2019 à 18 h 00 : comité syndical
- Jeudi 3 octobre 2019 à 18 h 00 : comité syndical
- Mercredi 4 décembre 2019 à 18 h 00 : comité syndical – DOB 2020

➔ **Toutes les réunions sont confirmées par l'envoi d'une convocation.**

